



**HAL**  
open science

## Grade Master - Diplôme IEP

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade master. Grade Master - Diplôme IEP. 2017, Université de Strasbourg.  
hceres-02029633

**HAL Id: hceres-02029633**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029633v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

Diplôme de l'Institut d'études politiques  
(valant grade master)

Université de Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 20/07/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, administration, sciences politiques et sociales

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Établissement(s) cohabilité(s) : /

### Présentation de la formation

Le diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg, composante de l'Université de Strasbourg, est organisé en cinq ans et donnant le grade de master. Il s'agit d'une formation pluridisciplinaire sélective, l'admission se faisant sur concours en première année et, dans une moindre mesure, en deuxième année. L'objectif est la formation de cadres du public et du privé.

Les deux premières années ont une vocation généraliste, avec un très large enseignement de tronc commun en droit et sciences humaines, politiques et sociales et langues vivantes. La troisième année est une année de mobilité internationale obligatoire (en échange universitaire et/ou, moins fréquemment, en stage à l'étranger).

Tout en conservant le caractère pluridisciplinaire de sa formation, l'IEP propose une spécialisation progressive en 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> année. Quatre filières sont ainsi offertes au choix des étudiants en 4<sup>ème</sup> année : droit et administration publique ; économie et entreprises ; études européennes et internationales ; politique et société. La 5<sup>ème</sup> année se déroule soit à l'IEP, soit dans une deuxième année de master de l'Université de Strasbourg, soit encore dans un autre IEP dans le cadre d'une convention de mutualisation avec la plupart des autres IEP de région.

### Analyse

#### Objectifs

L'Institut d'Etudes Politiques (IEP) propose une formation (sélective) sur cinq ans. Cette formation pluridisciplinaire (droit, sciences politiques et sociales, économie et gestion, histoire) vise à former des cadres supérieurs des secteurs public et privé dans une grande diversité de métiers dans les fonctions publiques nationales, territoriales et hospitalières, les institutions européennes et internationales, certaines fonctions des entreprises privées (fonctions financières, ressources humaines), dans les métiers de la culture, de la communication, des médias et du journalisme ou encore de l'action publique. Elle permet aussi la poursuite d'étude en doctorat.

En premier cycle, la formation est généraliste ; les enseignements sont organisés autour de quatre matières fondamentales (droit, économie, histoire et science politique), des langues (deux langues vivantes obligatoires) et d'enseignements complémentaires, et mettent l'accent sur l'acquisition de méthodes et de compétences transversales (expression écrite et orale, capacités d'analyse et de synthèse, travail de problématisation, approches qualitatives et quantitatives des sciences sociales...). Il s'agit de fournir aux étudiants les clés de compréhension des grands enjeux politiques, économiques et sociaux du monde contemporain et de favoriser leur autonomie intellectuelle. La spécialisation professionnelle se fait progressivement en 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années, après une année obligatoire d'étude ou de stage à l'étranger.

Les débouchés professionnels des étudiants apparaissent tout à fait conformes aux objectifs affirmés.

### Organisation

Le diplôme d'IEP présente une organisation spécifique, mais cohérente, conforme au principe de spécialisation progressive des étudiants. Elle peut néanmoins poser problème dans le décalage avec la logique classique L-M en 3 + 2, car elle semble davantage fondée sur une logique de 3 + 1 + 1. L'IEP ne délivre pas en effet de diplôme de premier cycle (au niveau de la licence).

Les deux premières années sont généralistes et communes à tous les étudiants ; même s'il existe un choix d'enseignements optionnels, les enseignements en tronc commun sont très largement dominants et associatif, pour les matières fondamentales et les langues, cours magistraux et conférences de méthode (où les étudiants sont répartis en petits groupes).

La troisième année est dédiée à la mobilité internationale.

En quatrième année, les étudiants doivent se spécialiser dans une des quatre filières suivantes : droit et administration publique ; économie et entreprises ; études européennes et internationales ; politique et société (filière créée en 2015). Certains cours sont cependant mutualisés entre plusieurs filières. La cinquième année prépare l'insertion professionnelle : les étudiants ont la possibilité de valider leur 5<sup>ème</sup> année dans l'une des 13 spécialités proposées (qui sont les spécialités des deuxièmes années des différents masters organisés avec l'université) donc elles regroupent à la fois des étudiants des IEP et d'autres. Les étudiants peuvent aussi poursuivre leur 5<sup>ème</sup> année dans une des deux préparations aux concours de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) et de l'Institut National des Etudes Territoriales (INET) proposées en interne par l'IEP, mais également accessibles sous forme de DU aux étudiants extérieurs. Enfin, ils ont la possibilité d'intégrer une deuxième année de master de l'Université de Strasbourg (selon une liste validée par le Conseil d'Administration de l'IEP) ou une 5<sup>ème</sup> année d'un autre IEP dans le cadre d'une convention de mutualisation existant entre les différents IEP (à l'exception de ceux de Paris et Saint-Germain-en-Laye).

Les quatre premières années sont organisées sans réelle semestrialisation (même si les cours peuvent être semestriels). Chaque année est ainsi organisée en 24 semaines, divisées en deux périodes de 12 semaines d'enseignement avec une première période d'examens en janvier et une seconde en avril-mai (la seconde session d'examen est organisée à l'issue de l'année universitaire, en juin). Ce choix paraît pédagogiquement cohérent avec l'organisation de ces années d'étude.

### Positionnement dans l'environnement

L'IEP apparaît globalement bien positionné dans l'environnement régional, national et international.

Exception parmi les IEP, l'IEP de Strasbourg est une composante de l'université, ce qui permet la mutualisation de moyens et de cours, en particulier à travers des formations conjointes (notamment des masters) avec d'autres composantes de l'Université de Strasbourg et de faire intervenir de nombreux enseignants-chercheurs de celle-ci. L'IEP est également membre du Pôle européen d'administration publique de Strasbourg (PEAP) créé en 2014 et associant l'Etat, les collectivités locales alsaciennes, l'Ecole nationale d'administration (ENA), l'Institut national des études territoriales (INET), l'Euro-Institut et l'Université Allemande des Sciences Administratives de Spire.

L'IEP de Strasbourg est, par ailleurs, bien intégré dans le réseau des IEP. Il participe au concours commun de première année organisé par la plupart des IEP de région (outre Strasbourg, Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint Germain et Toulouse) et à la mutualisation de certaines formations de 5<sup>ème</sup> année avec les IEP partenaires. Dans la carte nationale des IEP, l'IEP de Strasbourg construit son identité spécifique en s'appuyant sur son environnement, notamment en axant son développement sur les questions européennes. Des réunions régulières ont lieu entre les différents directeurs et directeurs des études des IEP de région pour discuter des bonnes pratiques et réfléchir sur des problématiques communes.

Le dossier d'autoévaluation indique que l'intégration de l'IEP dans l'environnement socio-économique doit être renforcée et le service « carrière et partenariat » de l'IEP a été restructuré en ce sens afin de formaliser les relations déjà existantes avec des acteurs publics et privés et en développer de nouvelles, notamment au niveau national et international.

L'IEP a, enfin, développé de nombreux partenariats universitaires à l'international : une centaine d'accords avec des universités étrangères (75 accords Erasmus + partenariat avec 30 autres universités dans le monde) pour les échanges d'étudiants, 4 double-diplômes avec des universités étrangères (Allemagne, Canada, République Tchèque, Pologne) actuellement ouverts.

### Equipe pédagogique

Elle apparaît diversifiée et équilibrée. On note une place importante des professionnels, surtout en fin de cursus.

41 enseignants-chercheurs (et assimilés) sont en poste à l'IEP : 19 professeurs des universités, 7 maîtres de conférences habilités à diriger des recherches, 10 maîtres de conférences, 5 enseignants associés (PAST). A ces 41 enseignants-chercheurs, s'ajoutent 3 enseignants de l'enseignement secondaire (PRAG ou PRCE), 5 supports d'allocataires temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) à temps plein, ainsi que quelques missions d'enseignement sur contrats doctoraux.

Parmi les intervenants extérieurs, on compte 85 enseignants-chercheurs (48 issus de l'Université de Strasbourg, 37 d'autres universités) et plus de 300 intervenants professionnels issus de tous secteurs qui prennent place principalement dans le second cycle et notamment dans les spécialités de 5<sup>ème</sup> année.

Le pilotage de la formation est assuré par une équipe de direction comprenant un Directeur, deux Directeurs des études

(respectivement en charge du premier et du second cycle et un Directeur des relations internationales, ainsi que des responsables administratifs (services des études, service financier). Des réunions (dont la périodicité n'est cependant pas précisée) ont lieu entre l'équipe de direction et les responsables des différentes disciplines, mais la présence des étudiants n'est pas indiquée. Ces réunions pourraient être sans doute davantage formalisées.

#### Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les effectifs sont équilibrés entre les différentes années d'étude : il n'atteint pas 200 par année, ce qui permet de suivre le parcours de chacun (en 2015-2016, 187 étudiants en 1<sup>ère</sup> année, 193 en 2<sup>ème</sup>, 177 en 3<sup>ème</sup> année, 195 étudiants en 4<sup>ème</sup> année, 169 étudiants poursuivent leur scolarité sur place en 5<sup>ème</sup> année). L'effectif dans la filière Politique et société est plus faible que dans les autres (environ deux fois moins d'étudiants en 4<sup>ème</sup> année), mais le dossier l'explique par le fait qu'il s'agit de sa première année d'existence et que l'offre de formation, en 4<sup>ème</sup> année, doit encore être développée pour cette filière.

Les taux de réussite sont très bons, ce qui s'explique notamment par la sélection à l'entrée de la formation. Le taux d'abandon est faible (seulement quelques étudiants par promotion). Le redoublement de la première année suppose d'obtenir une moyenne au moins égale à 10/20 (cela concerne les étudiants n'ayant pas validé la double moyenne), il est donc nécessairement limité. En premier cycle comme en second cycle, le taux de redoublement concerne chaque année moins de 10 % des étudiants.

Le taux de poursuite d'études après un diplôme en cinq ans reste élevé : entre 25 et 35 %, mais le dossier explique qu'elles sont rendues nécessaires dans certains domaines (préparation aux concours administratifs, école d'avocats, ...) ou par des formations complémentaires à l'étranger (collège de Bruges, *London School of Economics*...). Le taux de poursuite d'études en doctorat est réduit (trois à cinq étudiants au plus par an soit 2 à 3 % d'une promotion).

L'insertion professionnelle est en adéquation avec la formation. Elle est bonne et rapide dans l'ensemble quoique variable selon les filières et les conditions économiques des différents secteurs auxquels elles mènent. Neuf mois après leur sortie, près des 2/3 des diplômés (sur environ 60 % ayant répondu à l'enquête) sont en activité professionnelle en 2013-2014 et la majorité de ces étudiants ont trouvé un emploi en moins de deux mois (pour un tiers des étudiants, le premier emploi est dans la continuité directe d'un stage).

#### Place de la recherche

L'IEP n'a pas d'objectifs spécifiques en matière de recherche, même s'il soutient (à un niveau surtout matériel) des actions de recherche des laboratoires auxquels les enseignants-chercheurs de l'IEP sont associés (suivant leur spécialisation disciplinaire). Des événements scientifiques (colloques) sont ainsi régulièrement organisés avec le soutien de l'IEP.

Des activités de formation à la recherche sont effectuées au sein des masters en lien avec les quatre laboratoires auxquels sont rattachés les enseignants-chercheurs de l'IEP : l'UMR « Société, acteurs et gouvernance et Europe » (UMR 7363 SAGE), l'UMR « Dynamiques européennes » (UMR 7367 DYNAMIE) ; le Laboratoire de recherche en gestion et en économie (EA 2364) et l'Institut de recherche Carré de Malberg (EA 3399).

Les étudiants ont la possibilité de faire un mémoire de recherche (non obligatoire) en 4<sup>ème</sup> année (et en 5<sup>ème</sup> année suivant leur spécialisation). Les étudiants poursuivant en doctorat peuvent être rattachés à trois écoles doctorales distinctes ; mais fort peu s'inscrivent en thèse (2 %).

On peut toutefois regretter l'absence de politique scientifique au niveau de l'IEP. Il pourrait être opportun de développer la réflexion et les initiatives en la matière, par exemple en mettant en place une direction de la recherche.

#### Place de la professionnalisation

La professionnalisation passe par l'acquisition de connaissances et compétences générales et pluridisciplinaires en premier cycle puis de connaissances et compétences plus techniques dans chacun des domaines de spécialisation du second cycle. Un service « carrière » a été mis en place depuis 2010 pour accompagner les étudiants dans la réalisation de leur projet professionnel et la recherche de stage notamment, en lien avec le réseau des diplômés.

Des initiatives intéressantes sont également proposées aux étudiants pour les mettre en contact avec le monde du travail et réussir leur insertion professionnelle : des ateliers hebdomadaires « Cap vers l'emploi » animés par des professionnels des Ressources Humaines et des « bourses aux stages/Job Week » (une fois par an). Le réseau des diplômés est également impliqué.

Le diplôme de l'IEP ne dispose pas de fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) propre.

#### Place des projets et des stages

En 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> années, les étudiants peuvent effectuer un stage dans le cadre d'options facultatives (quatre semaines minimum en 2<sup>ème</sup> année et huit semaines minimum en 4<sup>ème</sup> année). Des stages volontaires (validés par l'équipe pédagogiques de la formation) sont également possibles et sont pris en compte sous la forme d'une UE supplémentaire de 3 ECTS.

Les étudiants peuvent aussi effectuer un stage dans le cadre de leur année de mobilité internationale. En 5<sup>ème</sup> année, les stages sont organisés selon les modalités spécifiques de chaque formation (celles-ci ne sont donc pas détaillées). La durée moyenne des stages en 5<sup>ème</sup> année est de l'ordre de quatre à six mois selon les formations. En premier cycle, la part d'étudiants effectuant un stage est assez faible (environ 15 % d'une promotion), ce que le dossier explique par la difficulté à trouver des stages courts pour des étudiants disposant encore de peu de compétences techniques et opérationnelles. En deuxième cycle, outre le stage de 5<sup>ème</sup> année, une grande partie des étudiants (60 à 65 % d'une promotion) recourent généralement aux stages, notamment dans la période d'été entre la 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années. Différents modules méthodologiques consacrés au stage ou à l'aide à l'insertion professionnelle sont offerts en second cycle. L'aide à la recherche de stages est effectuée par le service « carrières ».

#### Place de l'international

La place de l'international est importante puisque la 3<sup>ème</sup> année du diplôme est une année de mobilité internationale obligatoire. La plupart du temps, elle consiste en une année d'échange dans une université étrangère, mais il est également possible d'effectuer un volontariat international en entreprise (VIE) ou en administration (VIA) ou encore de combiner un semestre d'études à l'étranger avec un semestre de stage à l'étranger.

On note cependant un déséquilibre (croissant) entre la mobilité entrante et la mobilité sortante, notamment en ce qui concerne les pays extra-européens pour lesquels le nombre de partenariats reste encore faible (30 universités), ce qui pose parfois problème (par exemple, les demandes de mobilité des étudiants de l'IEP pour l'Asie ou l'Australie sont supérieures à l'offre). Pour remédier à ce problème et multiplier les accords d'échange d'étudiants, l'IEP a mis en place un parcours intégré (*Certificate of European Studies*), centré sur l'étude de l'Europe et de ses institutions, entièrement en anglais avec une initiation à la langue française (le nombre d'étudiants concernés n'est pas précisé). De nouveaux accords sont en discussion, avec des pays du monde anglophone (Royaume-Uni, Etats-Unis), mais aussi avec des régions du monde jusqu'ici peu couvertes (Afrique, Asie, Amérique du Sud...).

Le dossier d'autoévaluation ne fait pas état d'échanges d'enseignants, pratique qui devrait être encouragée et valorisée. La politique d'internationalisation passe aussi par la mise en place de double-diplômes. En 2015, 6 double-diplômes sont proposés : double diplôme de master en *Administration publique* avec le Glendon College de Toronto au Canada ; double diplôme de master d'*Études européennes - franco-germanique* avec l'Université Viadrina de Francfort sur l'Oder en Allemagne ; double diplôme de master d'*Études européennes - franco-polonais* avec l'Université Jagellonne de Cracovie en Pologne ; double diplôme *Corporate strategy and finance in Europe* avec l'Université Charles - de Prague en République Tchèque ; double diplôme *Economic and financial regulation in Europe* avec Solvay Brussels School of Economics and Management de l'Université Libre de Bruxelles en Belgique ; double diplôme de master en *Droit de l'économie et de la régulation* avec la Freie Universität Berlin en Allemagne. Toutefois, deux double-diplômes (Freie Universität de Berlin et Solvay Brussels School) n'ont pas été renouvelés, en raison d'un déséquilibre entre flux d'étudiants des institutions partenaires au détriment de l'IEP. De nouveaux doubles diplômes sont en projet (notamment avec l'Université Catholique de Louvain). Malgré la localisation, l'Allemagne ne semble pas un partenaire très privilégié. L'enseignement des langues est une dimension importante à l'IEP. Deux langues vivantes sont obligatoires (une troisième langue est offerte de manière facultative). Les étudiants ont également la possibilité de suivre un cours en langue étrangère (anglais, allemand ou espagnol) en deuxième année et en ont l'obligation en 4<sup>ème</sup> année.

Enfin, l'IEP organise chaque année, avec le Parlement Européen, la « Semaine européenne » durant laquelle les étudiants de l'IEP (y compris les étudiants internationaux) animent des ateliers de simulation parlementaire et assistent à des conférences de spécialistes sur l'Europe.

#### Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Le recrutement se fait par concours d'entrée en première et deuxième années, organisé conjointement avec la plupart des autres IEP de région. En première année, le concours est ouvert aux bacheliers de l'année et à ceux de l'année précédente. Le taux de réussite au concours commun se situe entre 8 et 13 % (en 2015, 1 085 places ont été ouvertes par les 7 IEP du concours commun pour 8 868 candidats). A côté des 160 à 170 places ouvertes au concours de première année par l'IEP de Strasbourg, celui-ci réserve environ 20 places à des bacheliers de l'année ayant eu au moins 17/20 de moyenne générale au baccalauréat. Pour la 2<sup>ème</sup> année, environ 20 places sont réservées dans le concours commun de deuxième année. L'IEP de Strasbourg ne propose pas de voie d'accès au diplôme en 4<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup> année.

Le recrutement de l'IEP est national avec 40 % des étudiants admis en première année qui vient du Grand Est. La moitié des étudiants admis en 1<sup>ère</sup> année a déjà un diplôme de niveau bac + 1 (il s'agit généralement d'étudiants ayant effectué une année de classes préparatoires aux grandes écoles CPGE). Près de 80 % des admis en 1<sup>ère</sup> année ont une mention bien ou Très bien au baccalauréat.

Il n'existe pas à proprement parler de passerelles avec d'autres formations en dehors de la possibilité d'effectuer sa 5<sup>ème</sup> année en mutualisation avec d'autres formations (Université de Strasbourg, mutualisation inter-IEP notamment).

L'IEP est partie prenante du dispositif PEI (Programme d'Études Intégrées) visant à préparer des lycéens de terminale issus de milieu social modeste et/ou de zones d'éducation prioritaire aux épreuves du concours d'entrée (sans voie d'accès spécifique). On note toutefois une forte surreprésentation des étudiants issus de milieux favorisés (seulement 2 % d'enfants d'ouvriers) et une faible proportion de boursiers (26 % de l'ensemble des étudiants en 2015-2016) même si celle-ci est en légère progression sur les années récentes. L'effort de démocratisation doit donc être encore approfondi.

<b>Modalités d'enseignement et place du numérique</b>
<p>Des aménagements d'étude (sous forme de dispenses d'assiduité ou d'un étalement sur deux ans de l'année d'étude) sont prévus pour les étudiants salariés (ayant un contrat de travail équivalent à au moins 10 h/semaine), les sportifs de haut niveau, les étudiants chargés de famille, les étudiants assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, étudiante ou associative, les étudiants en situation de handicap, les musiciens ou artistes de haut niveau. Des dispositifs d'accompagnement spécifiques sont proposés pour les étudiants en situation de handicap. Une année de césure sur l'ensemble du cursus est possible sous conditions, mais concerne peu d'étudiants (six demandes en 2015-2016).</p> <p>Le diplôme de l'IEP n'est pas ouvert à la formation continue ni à la validation des acquis de l'expérience. Toutefois, la formation continue peut exister dans le cadre de formations spécifiques (spécialités de cinquième année intégrées dans un diplôme national de master, licence professionnelle d'<i>Etudes territoriales appliquées</i>). Des contrats de professionnalisation (alternance) existent aussi au sein de spécialités de 5<sup>ème</sup> année (essentiellement au sein de la mention <i>Finance</i>). Des actions (courtes) de formation permanente sont aussi organisées, notamment dans le domaine des politiques culturelles ou à destination des élus locaux en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).</p> <p>Concernant les dispositifs numériques, un Moodle est disponible, mais ses fonctionnalités demeurent encore sous-exploitées. Les étudiants ont la possibilité de suivre une option facultative de bureautique en première année. Depuis 2015, une réflexion sur « l'innovation pédagogique » est en cours en lien avec l'IDIP (Institut pour le développement de l'innovation pédagogique) de l'Université de Strasbourg ; l'objectif est de développer la pédagogie par projet, diversifier les modalités d'examen et renforcer les enseignements en langue étrangère. Une réflexion est également menée concernant l'enseignement à distance. Il serait bien d'y associer des réflexions sur des certifications informatiques et linguistiques.</p>
<b>Evaluation des étudiants</b>
<p>Pour les années 1, 2 et 4 (hors donc l'année de mobilité internationale et la 5<sup>ème</sup> année de spécialisation dont les modalités d'évaluation sont plus variables), l'évaluation passe à la fois par des examens écrits ou oraux sur les cours magistraux et un contrôle continu en conférences de méthode. Il existe un système de double moyenne (c'est-à-dire la nécessité d'obtenir non seulement une moyenne générale de 10/20 sur l'ensemble des enseignements, mais aussi une moyenne de 10/20 pour les seuls enseignements du tronc commun), ce qui doit éviter les lacunes importantes dans les matières fondamentales.</p> <p>En cinquième année, les étudiants doivent passer un « grand oral » qui vise à tester leurs connaissances et compétences acquises tout au long des cinq années d'étude.</p> <p>En 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> années, les jurys sont organisés annuellement, deux fois par an (première et deuxième sessions), mais il n'y a pas de jury semestriel en dehors de la 5<sup>ème</sup> année. Ils sont ouverts à l'ensemble des enseignants de l'année.</p> <p>En 3<sup>ème</sup> année, année de mobilité internationale, la validation de l'année est soumise aux modalités d'évaluation des institutions d'accueil des étudiants.</p> <p>En 5<sup>ème</sup> année, la validation du diplôme repose sur la prise en compte par un jury de fin d'année du résultat et du Grand Oral de fin d'études.</p>
<b>Suivi de l'acquisition de compétences</b>
<p>Aucun dispositif concret de suivi des compétences n'est mis en place. Il n'y a pas non plus de supplément au diplôme.</p>
<b>Suivi des diplômés</b>
<p>Le suivi des diplômés se fait à travers des enquêtes d'insertion en ligne réalisées par le service carrière et partenariats neuf mois après la sortie de l'IEP avec des taux de réponse autour de 60 %.</p> <p>En revanche, il n'y a pas de suivi des diplômés à moyen terme réalisé par l'IEP. Il serait pertinent de réaliser une nouvelle enquête à trois ans.</p> <p>L'annuaire des diplômés de l'association des anciens élèves de l'IEP (plus de 9000 membres) fournit des indications utiles, mais l'IEP ne l'exploite pas.</p>
<b>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</b>
<p>L'IEP n'a pas mis en place de conseil de perfectionnement. Il existe cependant, depuis 2015, une commission paritaire <i>ad hoc</i> constituée d'élus au Conseil d'Administration (étudiants, enseignants et administratifs) pour préparer les travaux de ce dernier. On recommande la mise en place d'un véritable conseil de perfectionnement au niveau du diplôme.</p> <p>Une évaluation des enseignements est réalisée depuis 2008, elle s'effectue en ligne à chaque fin de semestre, le taux</p>

précis de réponse n'est cependant pas indiqué (il est seulement fait état de 2500 fiches recueillies pour 169 cours et conférences en 2015, mais cela ne permet pas de se rendre compte du taux de réponse effectif). L'analyse de ces évaluations et les conclusions qui ont pu en être tirées au niveau de la formation ne sont pas précisées. Concernant l'évaluation des formations, celle-ci se limite au niveau des étudiants de 5<sup>ème</sup> année (2<sup>ème</sup> année de master), et est effectuée par l'Université de Strasbourg ; il n'est donc pas possible de distinguer entre les étudiants de l'IEP et les autres. Il n'y a donc pas d'évaluation spécifique de la formation au niveau de l'IEP. Toutefois, l'IEP peut s'appuyer sur les résultats des enquêtes d'insertion qui comportent des questions sur ce point. Pour les enquêtes de 2012 à 2014, les étudiants se montrent en majorité plutôt satisfaits de leur formation, même si on observe une majorité de non-satisfaits concernant les conditions matérielles de travail (56 % de plutôt pas ou pas du tout satisfaits) et concernant la professionnalisation du diplôme (63 %). En ce qui concerne les conditions matérielles de travail, cela peut s'expliquer par le retard pris pour le déménagement de l'IEP qui s'est traduit par de nombreuses contraintes en matière de locaux, de réalisation d'emplois du temps... En matière de professionnalisation, le dossier précise que « certains étudiants regrettent que les actions de professionnalisation n'existent qu'en fin du cursus et aimeraient être plus incités (ou même obligés) à effectuer des stages dès la première année et être accompagnés individuellement dans leurs projets et démarches. Ces remarques conduisent à renforcer les actions de professionnalisation dans les premières années du diplôme, notamment en termes de construction du projet professionnel ». L'effort doit en effet être poursuivi.

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- Une bonne insertion professionnelle des étudiants.
- Une internationalisation forte (année obligatoire d'étude à l'étranger, doubles-diplômes).
- Une formation attractive à la fois généraliste et professionnelle avec une grande diversité d'intervenants.
- Un encadrement important des étudiants.

### Points faibles :

- Un recrutement qui demeure socialement sélectif et fortement limité au niveau du premier cycle (et de la première année particulièrement) : peu de voies d'accès et de passerelles pour accéder au diplôme.
- Un suivi des compétences des étudiants insuffisant.
- Absence de conseil de perfectionnement.
- Absence de politique scientifique propre.

### Avis global et recommandations :

La formation offerte par l'IEP de Strasbourg apparaît en adéquation avec ses objectifs à la fois pédagogiques et professionnels. Formation pluridisciplinaire et internationalisée, elle permet une spécialisation progressive des étudiants dans des secteurs variés et se traduit par une insertion professionnelle des étudiants bonne et rapide.

Toutefois, on peut regretter la faiblesse des voies d'accès au diplôme et de passerelles pour les étudiants, notamment au niveau de la licence. Il pourrait être, à cet égard, opportun de créer un concours d'entrée en 4<sup>ème</sup> année et un diplôme intermédiaire pour la 3<sup>ème</sup> année (Bachelor) comme le fait Sciences Po Paris. Cela permettrait, en outre, de diversifier et peut-être de démocratiser davantage le recrutement qui se fait presque exclusivement en première année. L'ouverture à la validation d'expériences devrait être aussi rendue possible (en dehors de la 5<sup>ème</sup> année d'étude), ce qui est aussi un élément d'ouverture et de démocratisation.

Des efforts sont aussi à mener pour le suivi des compétences des étudiants. La mise en place d'un supplément au diplôme apparaît comme une première étape absolument nécessaire ainsi que l'élaboration d'une fiche RNCP.

L'évaluation de la formation par les étudiants demande également à être systématisée pour chaque année du diplôme, notamment par la mise en place d'un conseil de perfectionnement inexistant à ce jour.

Enfin, l'IEP pourrait gagner en visibilité en développant une politique de recherche spécifique (sans qu'elle n'ait, pour autant, vocation à se substituer aux laboratoires de recherche existant sur le site) en mettant en place par exemple une direction ou un service dédié à la recherche qui pourrait avoir pour vocation de promouvoir et structurer des initiatives scientifiques au sein même de l'IEP.

# Observations de l'établissement

Grade master

Mention : *Diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques*

## Observations relatives à l'évaluation par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

---

**Michel DENEKEN**  
Président

La direction de l'IEP remercie les évaluateurs de l'HCERES pour la pertinence et la précision de leur rapport. Certains points soulignés par le rapport nous donnent l'opportunité de mettre l'accent sur des réflexions et réformes en cours qui structureront à long terme l'organisation des études du diplôme de l'IEP et que nous souhaitons porter à la connaissance du Haut Conseil.

Le rapport sur le diplôme de l'IEP souligne la concentration du recrutement de l'IEP sur la première année ainsi qu'une sélectivité sociale de ce recrutement. Le cursus de l'IEP est conçu comme un cursus en 5 ans reposant sur un socle pluridisciplinaire et une spécialisation progressive. La force de ce modèle repose ainsi largement sur la qualité du recrutement de première année. L'IEP concentre donc son effort de démocratisation de son recrutement sur le concours d'entrée en première année à travers son programme d'Egalité des chances (Programme d'études intégrées). Cependant, l'IEP va mettre en place deux modalités d'accès au diplôme visant notamment à diversifier le recrutement des étudiants.

En premier lieu, une refonte du concours d'entrée en deuxième année du diplôme va être mise en œuvre dès 2018. Les modalités de cette voie d'accès, basées sur l'examen d'un dossier et un entretien d'admission, doivent contribuer à l'arrivée à l'IEP de profils étudiants différenciés, difficilement identifiables à partir d'épreuves écrites traditionnelles.

En second lieu, la mise en place d'un concours d'accès à la 4<sup>ème</sup> année du diplôme doit permettre à la fois de contribuer à la diversification des publics étudiants en ouvrant l'IEP à des étudiants titulaires d'une licence. Cette voie d'accès s'inscrit dans la mise en place d'un concours commun de 4<sup>ème</sup> année entre les 7 IEP formant le réseau du concours commun d'entrée en première année.

### **Cabinet de la Présidence**

Bât. Nouveau Patio  
20a, rue Descartes

### **Adresse postale :**

4 rue Blaise Pascal  
CS 90032  
67081 Strasbourg Cedex  
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 80/81  
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95  
[www.unistra.fr](http://www.unistra.fr)

La création d'un concours d'entrée en 4<sup>ème</sup> année s'inscrit plus largement dans le cadre d'une réforme de l'organisation et de l'accès au second cycle du diplôme (années 4 et 5). Cette réorganisation a pour objectif principal d'intégrer les années 4 et 5 du diplôme de l'IEP dans la logique d'un cycle de master en deux ans. La mise en œuvre de cette réforme passera par la création de parcours de première année de Diplôme National de Master visant à inscrire les filières du diplôme dans le cadre des mentions de master portées par l'IEP. Cette réforme permettra également d'inscrire le diplôme de l'IEP dans l'évolution des modalités d'accès et de progression au sein du Diplôme National de Master (**Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système**

**Licence-Master-Doctorat**). Ceci conduira à étendre à la 4<sup>ème</sup> année du diplôme le régime de double inscription Diplôme national de master/Diplôme de l'IEP qui prévaut depuis 2009 pour la 5<sup>ème</sup> année du diplôme. Cette réforme va dans le sens d'une réduction du décalage de l'organisation actuelle du diplôme de l'IEP par rapport à la logique « 3+2 », souligné dans le rapport d'évaluation. Cette réforme doit entrer en vigueur à la rentrée 2019 et conduire à une structuration du second cycle du diplôme de l'IEP autour de 5 filières cohérentes et lisibles.

Le rapport du Haut Conseil souligne l'absence de conseil de perfectionnement du diplôme. L'IEP a mis en place en 2015 une commission paritaire qui regroupe l'ensemble des membres enseignants, étudiants et personnels administratifs du conseil d'administration de l'IEP. Outre sa mission de préparation des séances du conseil d'administration de l'IEP, la commission paritaire est un lieu d'échange et de réflexion sur le positionnement et les modalités d'organisation du diplôme de l'IEP. La question de l'ouverture de la commission paritaire à des intervenants extérieurs se pose.

Finalement, le rapport du Haut Conseil relève l'absence de politique scientifique propre à l'IEP. Les activités de formation à la recherche et par la recherche sont entreprises au sein des masters en lien avec les équipes de recherche de l'Université de Strasbourg auxquelles les enseignants-chercheurs sont rattachés. Ces équipes sont constituées de deux UMR associées, à savoir l'UMR « *Société, acteurs et gouvernance et Europe* » (UMR 7363 SAGE), l'UMR « *Dynamiques européennes* » (UMR 7367 DYNAMÉ) et de la Fédération de la recherche « *L'Europe en mutation* » (FR 3241) qui contribue à la visibilité de la recherche des enseignants-chercheurs de l'Institut en économie et gestion (Laboratoire de recherche en gestion et en économie, EA 2364) et en droit public (Institut de recherche Carré de Malberg, EA 3399).

En outre, ces équipes de recherche rassemblent des enseignants-chercheurs bien au-delà de l'IEP. Cette situation s'inscrit dans la dissociation institutionnelle entre les composantes et les équipes de recherche prévalant à l'Université de Strasbourg. Si cette dissociation n'empêche pas l'IEP d'apporter un soutien logistique et matériel aux projets entrepris par les équipes de recherche de ses enseignants-chercheurs, l'IEP ne poursuit pas de politique visant à structurer les actions de recherches de ces équipes.

Strasbourg, le 2/06/2017

  
Michel DENEKEN

Gabriel Eckert

  
Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg

